Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260409-2026_04_01-DE

Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

2026 – 04_01

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 09 avril 2026

Le neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas Toudic, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, Mme Jessica Le Denmat, M. Thierry Le Potier, Mme Céline Le Marouille Thomine, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois.

Absente excusée : Mme Caroline PAYTRA représentée par M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo.

Finances : Vote des taux

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition de l'année sans les augmenter par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité votent les taux suivants au titre de l'année 2026 :

Taxe foncière (propriétés bâties)	46.81%
Taxe foncière (non bâti)	73.78%
Taxe habitation sur résidences secondaires et logements vacants	16.60%

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 14/04/2026

UZEL, le 14/04/2026

Le Maire

Nicolas TOUDIC